



COMMUNICATION SUR LES DECISIONS MUNICIPALES DU 1^{ER} AU 31 DECEMBRE 2024

La Municipalité décide :

- > De prolonger le stage d'une collaboratrice à l'UAPE.
- > D'entrer en matière sur une demande de donc pour une manifestation régionale.
- > D'accepter un devis pour le remplacement du chauffage du local de la déchetterie.
- > De valider un POCAMA pour une manifestation organisée sur le territoire communal.
- De valider les communications municipales qui seront présentées lors de la séance du Conseil communal du 12.12.2024.
- > De valider les communications sur les décisions municipales d'octobre 2024.
- D'accepter la formation « article 32 » d'une collaboratrice à l'UAPE et de la libérer le temps nécessaire à sa formation.
- De valider l'engagement d'une collaboratrice à la cantine et à l'UAPE.
- > De s'acquitter des prestations spéciales effectuées par GRF fiduciaire SA en vue du passage à MCH2.
- De valider l'emprunt relatif à la réfection du clocheton.
- > De proposer des prothèses auditives anti-bruit aux collaborateurs de la piscine.
- > D'envoyer un courrier pour demander l'arrêt de travaux non autorisés.
- > De rencontrer des opposants à un projet de construction sur le territoire communal.
- > De valider les courriers d'adjudication et de non-adjudication des travaux prévus au Chemin de la Trappe.
- De valider les décomptes de vacation de la Municipalité pour 2024.
- > De valider l'augmentation de salaire des collaborateurs de la Commune.

- De valider la révision des contrats de travail de deux collaborateurs.
- D'envoyer le Bassinfos aux communes voisines.
- De valider des demandes d'abattage d'arbres.
- > De prendre en charge une partie de la location, des frais de gaz et d'analyse d'eau des Pralets.
- D'écrire au bureau Schenk pour l'informer des préoccupations du Conseil communal concernant le préavis du Chemin de la Trappe.
- > De valider la convention qui liera la Commune aux propriétaires des parcelles concernées par les travaux du Chemin de la Trappe.
- D'accepter une demande de soutien pour une édition spéciale de la revue Passé Simple qui a pour but de préparer la candidature de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens à l'UNESCO.
- De valider les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente par des sociétés locales.
- D'offrir une réduction de tarif à la Jeunesse de Bassins pour la location de la salle polyvalente en remerciements des heures passées à nettoyer les protections de sol.
- De réactiver une procédure pour non-paiements de factures relatives à la fréquentation de l'UAPE.
- De valider les tarifs 2025 de l'eau et des eaux usées, de transmettre ces tarifs à Monsieur Prix et de les afficher au pilier public et pilier public informatique.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

Denis Currat

La Sacrátaira

Sacha Vuadens